



Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !
95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (Québec) G0L 3S0

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Lors d'une réunion tenue le 4 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro # 402 et titré « Règlement d'emprunt pour le projet de prolongation de la rue Pelletier ».

Ce projet de règlement d'emprunt d'une somme de 622 000 \$ permettra d'ajouter 15 nouveaux terrains. Ces terrains serviront de mesure d'atténuation des expropriations de certains de nos résidents qui se voient contraint de céder leur propriété au Ministère des Transports pour le projet de l'autoroute 85 (Autoroute Claude-Béchar)

- Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

LEDIT REGLEMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES DE BUREAU.

**DONNÉ À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! CE 9^{ème} JOUR DU MOIS
DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Denis Ouellet
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 09 septembre 2019, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^{ème} jour du mois de septembre 2019.

DENIS OUELLET
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER